

Le Conseil général a décidé et mis en place depuis le 1^{er} janvier 2005 la gestion directe de l'accueil familial pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Par la création du pôle accueil familial adultes, il affirme sa volonté de soutenir le développement de ce dispositif dans notre département. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre des schémas départementaux en faveur des personnes âgées et handicapées, adoptés par l'assemblée départementale en 2005 et 2006.

Aujourd'hui, plus de 180 000 Essonnais ont plus de 60 ans.

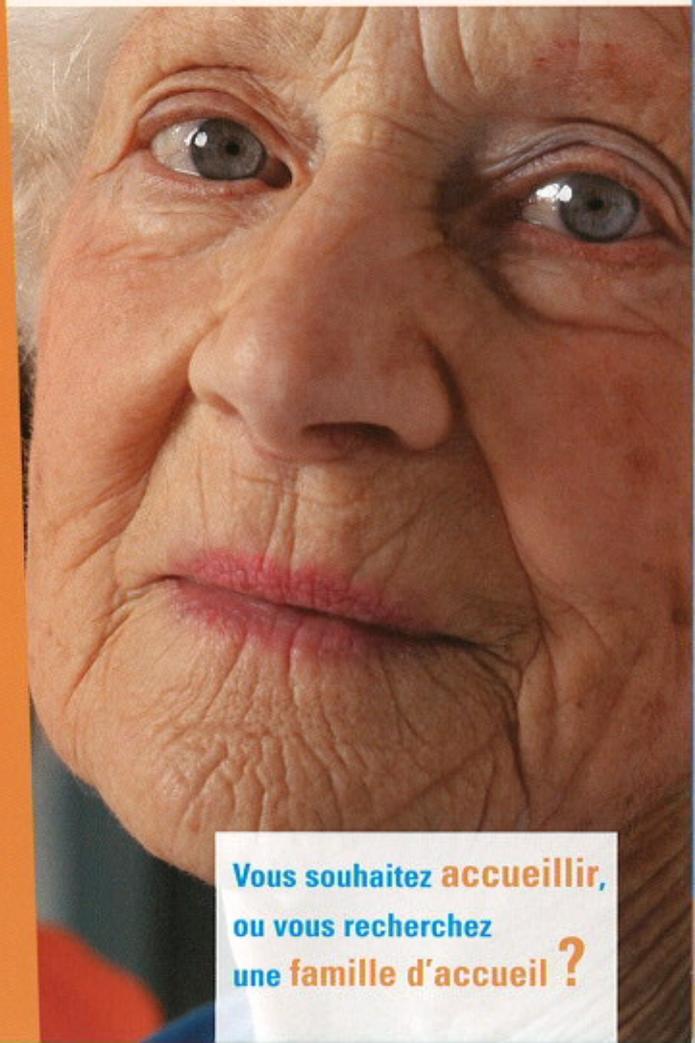
Derrière ce chiffre impressionnant, se cachent des situations contrastées concernant leurs ressources, environnement familial, dépendance ...

L'accueil familial est une alternative au placement en maison de retraite ; il est souvent moins coûteux et moins traumatisant. Il apporte une solution concrète à un grand nombre de personnes âgées ou handicapées et à leur famille. Voilà pourquoi nous avons souhaité vous proposer dans ce guide toutes les informations nécessaires à la meilleure approche de l'accueil familial.

Michel BERSON,
Président du Conseil général

**Personnes âgées
et personnes handicapées adultes**

L'accueil au sein d'une famille



**Vous souhaitez accueillir,
ou vous recherchez
une famille d'accueil ?**

Tous les avantages d'un accueil familial

Pour les personnes accueillies

- un choix supplémentaire, alternatif à l'hébergement en maison de retraite
- un accueil personnalisé, une vie de famille, occasion d'échanges avec d'autres générations
- une formule souple
- un accueil temporaire ou permanent
- un accueil à temps partiel ou à temps complet

Pour les accueillants familiaux

- un agrément délivré par le Président du Conseil général
- un contrat fixant les modalités de l'accueil
- une activité rémunérée à domicile bénéficiant d'une couverture sociale
- une formation

Le pôle accueil familial adultes du Conseil général

Pour vous accompagner dans toutes les étapes et les démarches, le Conseil général de l'Essonne a mis en place le **pôle accueil familial adultes (PAFA)**.

Ce pôle s'adresse aux personnes âgées ou aux personnes handicapées adultes qui recherchent une place d'accueil et aux familles agréées qui souhaitent les accueillir. Il est votre **partenaire**.

Il vous apporte son aide pour l'établissement du contrat. Il assure le suivi médico-social et administratif des personnes accueillies, accompagne et soutient les accueillants familiaux.

Ses missions

- instruire les demandes d'agrément
- mettre en relation les familles agréées et les personnes accueillies
- organiser la formation des familles d'accueil agréées



**Pour tout renseignement,
contactez le Pôle accueil
familial adultes aux
coordonnées suivantes :**

**Conseil général
de l'Essonne
Direction des Personnes
Agées et Handicapées
Service médico-social
Pôle accueil familial adultes**

**Boulevard de France
Tour Malte
91012 ÉVRY Cedex
Tél : 01 60 91 26 06
Fax : 01 60 91 99 95**

**Vous pouvez également
consultez les « Petits
modes d'emploi du Conseil
général » sur les thèmes :**

- « **Personnes âgées : les aides, les solutions
d'hébergement** »
- « **Personnes âgées : l'allocation
personnalisée d'autonomie** »
- « **Personnes handicapées : les aides,
les solutions d'hébergement** »

Ces documents sont disponibles notamment
dans les Maisons départementales des
solidarités ou sur commande à partir du site
Internet du Conseil général : www.essonne.fr

**Conseil général de l'Essonne
Boulevard de France
91012 Évry cedex
01 60 91 91 91**

